Envoyé en préfecture le 28/07/2023
Reçu en préfecture le 28/07/2023
Publié le 28/07/2023
ID : 081-218101400-20230712-1877_DL70120723-DE

LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE de LAVAUR

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 25
Procurations : 8
Votants : 33
N° 70/2023

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Régularisation foncière – Carrefour Impasse des Maridats

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le six juillet deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mmes IMBERT, GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. LABORDE, RENAULT, VANTAUX, GAMBIER, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD, M. DELORD, Mmes DECOUX-POINDRELLE, TAILHADES, LEY, BONNIFACY, ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, FAURE, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. VIDAL à M. DELORD
M. BONHOMME à M. FÈVRE
Mme RÉMY à Mme IMBERT
M. POMARÈDE à M. LAMOTTE
M. BÉLINGAND à Mme GUIDEZ
Mme GUIRAUD à Mme BALAT
M. NAVELLOU à Mme MOUGIN
M. DAVID à Mme ALBOUY POMPONNE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

Une partie de la voirie et du fossé d'évacuation des eaux pluviales de l'impasse des Maridats se situe sur la propriété de Madame Véronique ANDRIEU.
Afin de régulariser la situation, Madame ANDRIEU souhaite céder la parcelle F 1943 à la commune, d'une superficie de 39 m² (cf plan joint), à l'euro symbolique.
Les frais nécessités par cette transaction (frais de notaire) seront supportés par la commune.

Envoyé en préfecture le 28/07/2023
Reçu en préfecture le 28/07/2023
Publié le 28/07/2023
ID : 081-218101400-20230712-1877_DL70120723-DE

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de l'adjointe au Maire, déléguée aux affaires sociales et à l'emploi,
Après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité,

APPROUVE ladite acquisition aux conditions susvisées ;

PRECISE que l'acte authentique sera rédigé par Maître SAUX-TEXEIRA – notaire à Lavaur (81500),

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT

Envoyé en préfecture le 28/07/2023
Reçu en préfecture le 28/07/2023
Publié le 28/07/2023
ID : 081-218101400-20230712-1877_DL70120723-DE

Commune : 081140
Lavaur

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : F4
Feuille(s) : 04
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 01/01/1983

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADAS

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

~~B - En conformité d'un piquetage : .....effectué sur le terrain ;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 30/07/2021....par M Franck GILG.....géomètre à LAVAUR.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A LAVAUR..... , le 30/07/2021.....

Document dressé par
Franck GILG
à LAVAUR
Date : 30/07/2021
Signature :

GEOMETRE 81
SARL GILG
Franck GILG Géomètre-Expert n°05270
29 Bis Boulevard de Genève
81300 GRAULHET Tel : 05.63.34.56.84
9 Place du Vieux Marché
81500 LAVAUR Tel : 05.63.58.03.75
29 Bis, Place Saint Michel
81600 RABASTENS Tel : 05.63.33.77.96

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

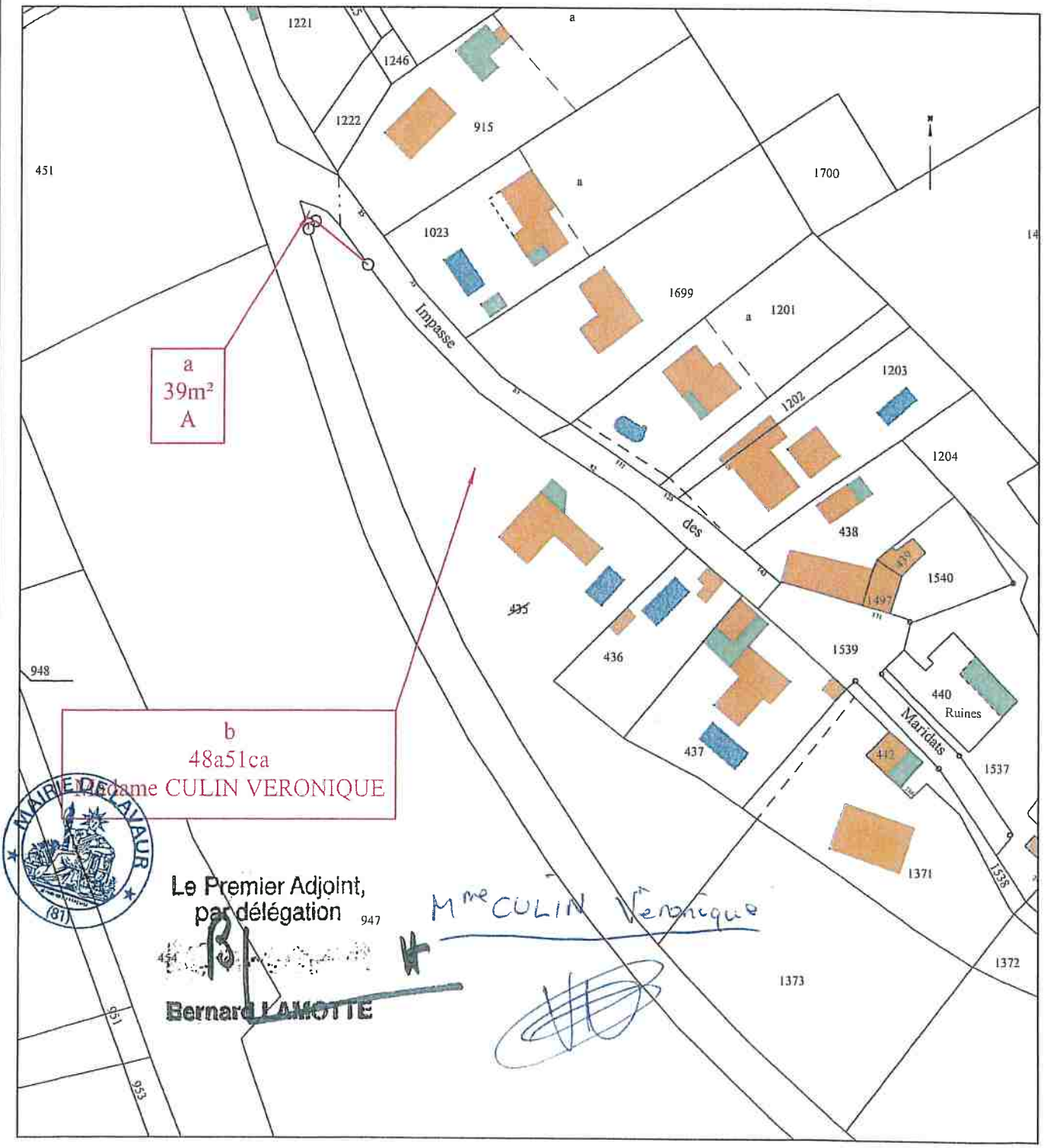

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Le Premier Adjoint,
par délégation
Bernard LAMOTTE

Mme CULIN Véronique